

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION Phase d'Appel à Candidatures

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.
Pôle Marchés
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4
Représentée par sa Directrice, Madame Alexandra BERTRON

Procédure adaptée restreinte
En application des articles L2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

MARCHE N°2026-010: **SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE**

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :
Le 23/04/2026 à 12h00












IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES

Code NACRES : BC.01

Organisme de publicité : PLACE, BOAMP, JOUE

Service instructeur : Service Infrastructure

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Services</p> <p><u>Objet</u> : SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>INSA TOULOUSE 135 avenue de Ranguel 31077 - TOULOUSE Cedex 4</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée restreinte, en application des articles L2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Le marché n'est pas alloti.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>
	<p>Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.</p>
	<p>La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative. La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 79713000-5 (services de gardiennage), 79710000-4 (service de sécurité), 79714000-2 (service de surveillance)</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR.....	4
1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur	4
1.2. Type d'acheteur public	4
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
2.1. Objet de la consultation	4
2.2. Codes CPV	4
2.3. Division en lots	4
2.4. Mode de passation	5
2.5. Négociation.....	5
2.6. Type et forme du marché	5
2.7. Durée	5
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	6
4.1. Dossier de candidature.....	6
4.2. Sous-traitance	8
4.3. Groupements d'opérateurs économiques	8
ARTICLE 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES.....	9
5.1. Conditions d'examen des candidatures	9
ARTICLE 6 - MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES	9
ARTICLE 7 - LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	11

Article 1 - Acheteur

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur

I.N.S.A. de Toulouse
135 Avenue de Ranguel
31077 TOULOUSE CEDEX 4
Télécopie : 05 61 55 95 00
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

Remise uniquement par voie électronique :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

1.2. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Article 2 - Dispositions générales

2.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet des missions de gardiennage sur le campus et dans l'ensemble des bâtiments de l'INSA (cf. délimitation en rouge de l'annexe 2 – Plan global INSA / La délimitation en bleu correspond à la zone résidences gérées par YELLOME-PROMOLOGIS sur laquelle des prestations complémentaires peuvent être demandées).

L'INSA est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il comprend 23 bâtiments d'enseignement et de recherche dont 1 restaurant universitaire et plusieurs résidences universitaires dont 3 en gestion INSA (R1 résidence de 224 logements et 12 chambres d'hôtes, R5-R6 236 logements). La surface du campus est de 16.7 ha (surfaces utiles brutes : 68 985 m²).

Un plan du campus est joint à l'appel à candidatures.

Les prestations seront assurées par :

- Un chef de poste SSIAP 2, présent toute l'année de 20h à 8h ;
- Un agent cynophile, présent toute l'année de 18h à 6h les mercredis, jeudis, vendredis ;
- Un agent de sécurité SSIAP 1, présent toute l'année de 18h à 6h les lundis, mardis, samedis et dimanches ;
- Deux agents de sécurité SSIAP 1 présents les week-ends et les jours fériés sur la plage horaire 6h à 20h.

Lieu de prestation du service: INSA TOULOUSE, 135 avenue de Ranguel, 31077 TOULOUSE Cedex 4

2.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 79713000-5 (services de gardiennage), 79710000-4 (service de sécurité), 79714000-2 (service de surveillance)

2.3. Division en lots

Le présent marché n'est pas alloti car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

2.4. Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée restreinte en l'application de l'article L.2123-1 et de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique et conformément à la liste des services sociaux et autres services spécifiques, publiée au JORF n°0077 du 31 mars 2019.

La procédure se déroulera en deux étapes :

Etape 1 : Appel à candidatures

L'appel à candidatures, objet du présent règlement, doit permettre de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre lors de la deuxième étape, en tenant compte des critères de classements présentés à l'article 4.2 du présent document.

Etape 2 : Offre

Conformément à l'article R.2142-17 du code de la commande publique, le nombre de candidats admis à présenter une offre sera de cinq (5).

A l'issue de la première étape, l'Acheteur adressera aux candidats admis à présenter une offre, le dossier de consultation des entreprises (DCE).

L'Acheteur prévoit d'inviter à soumissionner cinq candidats. Les autres candidats seront informés du rejet de leur candidature.

2.5. Négociation

La procédure se déroule en phases successives afin de réduire progressivement le nombre d'offres à négocier.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

2.6. Type et forme du marché

Le présent marché est passé sous une forme mixte correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord cadre mono-attributaire selon l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

Il comprend deux types de prestations :

- des prestations fixes et programmées, conclues à prix forfaitaire (part du marché ordinaire)
- des prestations occasionnelles, conclues à prix unitaire (part correspondant à un accord cadre s'exécutant par émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R.2162-13 et l'article R.2162-14)

La partie accord cadre mono-attributaire est passée sans minimum et avec un maximum de 50 000 € hors taxe par année.

2.7. Durée

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction trois fois, par période successive d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'acheteur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Article 3 - Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

En phase d'« appel à candidatures », les documents mis à la disposition des candidats sont les suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC n°2022-008 – phase candidature) et ses annexes :
 - Annexe 1 - Un cadre de réponse ;
 - Annexe 2 - Le plan du campus et des bâtiments de l'INSA ;

Un modèle de formulaires DC1, DC2 et DC4 préremplis.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera mis à disposition des seuls candidats admis à soumissionner en phase « offre ». Le règlement de la consultation relatif à la phase offre détaillera les conditions de dépôt des offres. Les critères d'analyse des offres, leur pondération et les sous-critères seront précisés lors de la remise du DCE.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques **6 jours calendaires** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande **7 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 4 - Présentation de la candidature

4.1. Dossier de candidature

Si les documents ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Les candidats doivent **impérativement répondre au cadre de réponse** annexé au présent règlement de la consultation et produire les pièces ci-dessous en annexe du cadre de réponse :

Formulaires DC1 et DC2

En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un DC2 complété ainsi que les pièces listées ci-dessous

DC 4 en cas de sous-traitance d'une partie des prestations

Copie du ou des jugement(s) en cas de redressement judiciaire

Attestation d'assurance pour risques professionnels en cours de validité

Kbis de moins de trois mois

Si le signataire du DC1 n'est pas le représentant légal, la délégation de pouvoir ou de signature

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2	La répartition de ses effectifs sur ses différents sites dont ceux à proximité du lieu d'exécution (INSA Toulouse)
3	le candidat fournira au maximum cinq références détaillées, datées de moins de trois ans relatives à des prestations de nature comparable, dont celles réalisées dans des établissements similaires. Lesdites références préciseront l'année, la durée, le montant et les coordonnées de l'interlocuteur client
4	Certificats de qualifications professionnelles et de qualité (la preuve peut être apportée par tout moyen)
5	Moyens matériels du candidat et moyens techniques mis à disposition des agents (DATI, ...moyens pour contrôler les rondes, et éventuellement une GMAO)

N°	Présentation de la politique RSE du candidat
1	actions mises en place pour minimiser les impacts sur l'environnement et les actions menées en matière sociale

N°	Une lettre d'intention
1	Une lettre d'intention dans laquelle le candidat expliquera sa motivation ; sa compréhension du besoin et ses contraintes

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir les pièces obligatoires susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1). Cette dernière est fournie en un seul exemplaire afin de désigner le(s) co-traitant(s) du groupement.

Si un candidat souhaite que les capacités professionnelles d'un sous-traitant soient prises en compte, il doit également fournir au stade de la candidature tous les éléments permettant de prouver la capacité professionnelle du sous-traitant et justifier du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Il produit dans ce cas les pièces obligatoires susmentionnées, au nom du sous-traitant, à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1), ainsi que la déclaration de sous-traitance (**imprimé DC4**).

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

L'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément à l'article R2144-2 du code de la Commande Publique.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 5 - Examen des candidatures

5.1. Conditions d'examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, l'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée au 4 sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

Examen des candidatures :

Les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L.2142-1 du Code de la Commande Publique sous peine de rejet de leur candidature.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 4.

5.2. Sélection des candidatures

Seront éliminées :

- Les candidatures non recevables en application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ou non accompagnées des pièces permettant de démontrer la non-exclusion ;
- Les candidatures ne présentant pas toutes les compétences demandées dans le cadre du présent règlement de consultation ou dont les garanties et capacités professionnelles, techniques, économiques et financières sont insuffisantes ;

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, uniquement et exclusivement au regard des documents à fournir dans le cadre du dossier de candidature tel que demandé dans l'article 4 du présent règlement de la consultation.

Dans le cadre de la présente consultation passée selon la procédure adaptée restreinte, la sélection des candidats ayant remis un dossier de candidature conforme se fera en fonction des critères suivants :

1. -pertinence des références en cours et expérience professionnelle du candidat pour des prestations comparables (établissements d'études supérieures) y compris certificats de qualification professionnelles et qualité (40%)
2. -moyens humains et techniques dont le candidat dispose et moyens humains et techniques mobilisables pour réaliser les prestations objet du présent marché (30%)
3. -politique RSE du candidat (15%)
4. -compréhension du besoin, des contraintes de l'INSA (15%)

En application des critères ci-dessus un classement est établi. Ne seront retenus pour la phase offre les cinq candidats les mieux classés. Les autres candidats seront informés du rejet de leur candidature.

Dans le cas où le nombre de candidats ayant remis une candidature serait inférieur à 5 ou si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à 5, la procédure sera poursuivie avec les candidats ayant les capacités requises.

Article 6 - Modalités de remise des candidatures

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site www.marches-publics.gouv.fr (références de la consultation : n°2026-010).

Lors du téléchargement du DCE, le candidat aura la possibilité de s'identifier ou de retirer le dossier de manière « anonyme ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique** ainsi que le nom d'un correspondant

Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts l'adresse mail suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – MARCHÉ 2026-010 : SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

I.N.S.A. de Toulouse

Pôle Marchés

Bâtiment 17

135 Avenue de Ranguel

31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 :

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par l'acheteur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'Acheteur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par l'Acheteur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'Acheteur.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers de l'Acheteur sans avoir été lue.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Article 7 - Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 0562735757
Fax :
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
Tél. : 0562735757
Fax :
Email : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.